

# DÉCHETTERIES MOBILES 2026

## COURTRY

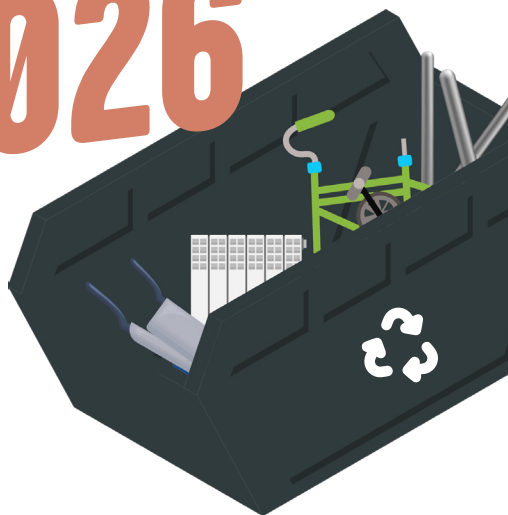
**SAMÉDIS 2 MAI, 13 JUIN,  
10 OCTOBRE de 14h à 18h**  
Parking du haut, Espace Jacobsen  
31, rue Charles Van Wyngène

## DAMP MART

**SAMÉDIS 23 MAI ET  
11 JUILLET de 14h à 18h**  
Parking du Gymnase Roby  
2, rue Michel Place

## THORIGNY-SUR-MARNE

**SAMÉDIS 4 ET 18 AVRIL,  
9 MAI, 6 ET 20 JUIN,  
4 JUILLET, 5 ET 19 SEPTEMBRE,  
3 ET 17 OCTOBRE de 14h à 18h**  
Parking du collège Moulin à Vent  
12, rue du Moulin à Vent

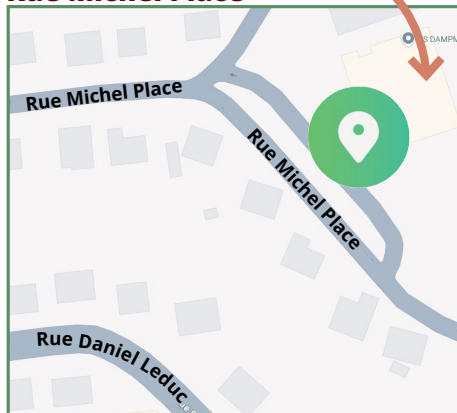


Accès gratuit, réservé  
aux particuliers qui résident  
sur le territoire du SIETREM.  
Munissez-vous de votre carte  
d'accès aux déchetteries  
(physique ou dématérialisée)  
et de votre pièce  
d'identité.

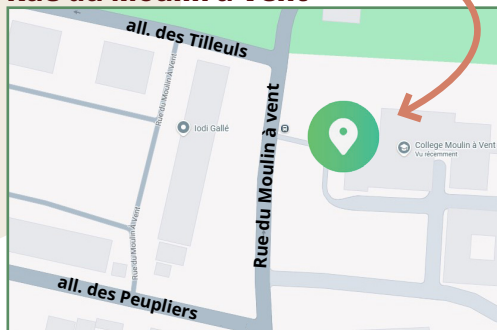
Si vous n'en  
possédez pas,  
commandez votre  
carte au format QR code  
sur [sietrem.fr](https://sietrem.fr) ou sur  
l'appli SIETREM.

# PLAN D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

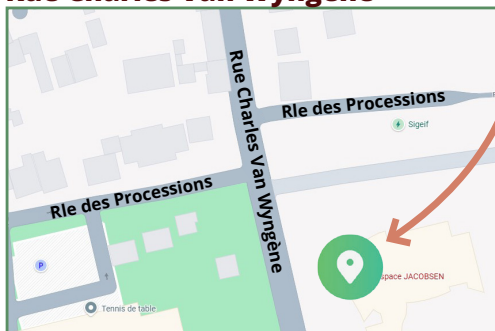
## DAMPART Rue Michel Place



## THORIGNY-SUR-MARNE Rue du Moulin à Vent



## COURTRY Rue Charles Van Wyngène



### Les déchets acceptés

- Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages sans sac plastique
- Cartons, petits mobiliers, déchets divers
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : petits appareils électroménagers, écrans, ampoules, néons
- Piles, accumulateurs, batteries de mobilité électrique
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures (10 pots maximum), solvants, acides, bombes aérosols issues du bricolage bien vidées, produits phytosanitaires
- Capsules Nespresso

### Extrait du règlement

- La quantité totale journalière déposée est **limitée à 1 m<sup>3</sup>** (2 m<sup>3</sup> en cas d'apport de déchets verts) par jour, par foyer et par véhicule
- Chaque foyer dispose de **60 unités de passage par an**, 1 unité correspondant à 0,5 m<sup>3</sup> de déchets
- L'accès aux déchetteries (fixes ou mobiles) est **strictement réservé** aux particuliers résidant dans l'une des communes adhérentes au SIETREM.
- Avant tout dépôt, **une pièce d'identité et la carte d'accès aux déchetteries**, physique ou dématérialisée, devront être présentées au gardien.
- L'accès aux déchetteries est strictement réservé aux véhicules dont la hauteur n'excède pas **2 mètres** et dont le PTAC est inférieur à **3,5 tonnes**.
- Les camions « plateau » et les artisans-commerçants à titre professionnel **ne sont pas acceptés** en déchetterie.